## La constitution

Il a également ajouté ceci:

... notre adresse conjointe et le fait de l'inclure en tant que disposition habilitante dans les textes de loi britanniques, disposition qui s'appliquerait seulement quand les assemblées législatives de toutes les provinces l'auraient officiellement approuvée...

Telles ont été les paroles du premier ministre actuel. Cela me rappelle le dicton: «Faites ce que je dis et non pas ce que je fais». Puis il se demande pourquoi les provinces sont mécontentes de la situation actuelle.

Le premier ministre actuel n'a pas abordé la question comme l'auraient fait les grands premiers ministres qui l'ont précédé, le très honorable Louis Saint-Laurent par exemple. Il a eu recours à la ruse et au marchandage dans le débat constitutionnel. Je ne vois pas comment on peut en être fier, même dans son parti. Parmi les ruses qu'il a employées, il a notamment fait inscrire dans son projet constitutionnel plusieurs éléments dont certains sont bons et d'autres mauvais, pour obliger les gens à les accepter en bloc. Il n'y a pas moyen de se prononcer séparément sur chaque élément, car il faut adopter l'ensemble du projet de résolution.

(1740)

Aujourd'hui j'ai entendu un député du parti libéral déclarer que les libéraux allaient nous donner des droits. Le premier ministre et le gouvernement du Canada ne peuvent pas me donner de droits. Ils peuvent peut-être m'en prendre, mais certainement pas m'en donner. Je dispose déjà de tous les droits qu'ils veulent faire figurer dans la charte et même davantage. Tous ceux qui naissent citoyens canadiens ont ces droits. Je considère que ces droits me viennent de Dieu et non pas du premier ministre du Canada. Si le gouvernement du Canada peut me donner certains droits, il peut aussi me les enlever. Je ne pense pas que nous puissions faire croire aux Canadians que la charte leur donnera des droits qu'ils n'ont pas à l'heure actuelle, comme le député de Sault-Sainte-Marie (M. Irwin) l'a signalé. Les Canadiens ne reçoivent pas de droits qu'ils n'ont pas maintenant; au contraire, ils en perdent certains et c'est de cela que je veux parler. C'est une autre question dont il faut tenir compte lorsqu'on songe à la supercherie à laquelle participent le gouvernement du Canada et le premier ministre. Je voudrais citer un passage du document Kirby qui dit ce qui suit:

Ce serait extrêmement avantageux du point de vue stratégique que la résolution commune soit adoptée et que la loi du Royaume-Uni soit promulguée avant que le tribunal canadien ait l'occasion de se prononcer sur la validité de la mesure et du processus utilisé pour la faire adopter. Cela indiquerait qu'il est souhaitable que la résolution et la loi du Royaume-Uni soient adoptées rapidement.

C'est un principe qu'appuient certains députés d'en face et certains autres députés à ma gauche. C'est une supercherie qui vise à tromper les Canadiens. Ce n'est donc pas étonnant que les premiers ministres provinciaux ne soient pas d'accord.

Je voudrais donner un autre exemple de supercherie, monsieur l'Orateur. La constitution contient un article qui restreint, du moins dans une certaine mesure, les pouvoirs du Sénat. Ce qui s'est passé, c'est que le premier ministre a cédé à 20 sénateurs libéraux. Il a cédé pour gagner des voix; cela n'avait rien à voir avec le principe en jeu. Où sont donc les principes incarnés par le gouvernement du très honorable Louis St-Laurent qui avait déclaré que les gens au pouvoir devaient avoir des principes très stricts et les suivre?

Puis, il y a eu le marchandage au sujet des droits des femmes. Le premier ministre aime marchander. Quand l'hono-

rable représentante de Kingston et les Îles (M<sup>lle</sup> MacDonald) a plaidé la cause des femmes il y a quelques jours, le premier ministre a déclaré qu'il lui accorderait ce qu'elle voulait si elle lui donnait son appui. Il dit qu'il nous donnera n'importe quoi si nous l'appuyons. Je tiens à signaler au premier ministre que nous pouvons certes discuter des droits des femmes canadiennes, mais que ces droits ne sont pas à vendre au plus offrant. Le premier ministre et son parti devraient le savoir. Les libéraux devraient aussi savoir qu'ils ne peuvent échanger les droits des femmes contre un appui politique.

Le premier ministre s'acharne à marchander au point de vouloir troquer Dieu pour des concessions moins importantes. Il a exclu Dieu de la constitution. J'ai entendu le premier ministre prendre la parole pendant une émission de radio diffusée de Vancouver il y a quelques semaines. Il a dit que c'était les premiers ministres des provinces qui voulaient exclure Dieu. Il a affirmé qu'il voulait en parler mais qu'ils ne le lui ont pas permis. Il s'est ensuite arrêté; il n'est pas précisé que le préambule que les premiers ministres provinciaux avaient rejeté comprenait un certain nombre d'autres dispositions. Il n'y a pas un seul premier ministre provincial au Canada qui s'opposerait à ce que l'on mentionne Dieu dans le préambule de notre constitution. Mais le premier ministre a rattaché cette question à d'autres, comme par exemple, les droits linguistiques, et il dit ensuite à la population du Canada que les premiers ministres des provinces n'ont pas voulu que l'on parle de Dieu dans la constitution. Le premier ministre est passé maître dans l'art de mêler des mesures que tout le monde souhaite à celles que lui veut. Pour bénéficier des mesures valables, il nous faut accepter l'ensemble. Les premiers ministres des provinces ont deviné la supercherie du premier ministre et ils ont refusé d'accepter le préambule.

Le premier ministre dit: «Les premiers ministres provinciaux sont contre Dieu.» Je tiens à dire que le marchandage a sa place lorsqu'il s'agit de choses terrestres. Je tiens aussi à déclarer solennellement que Dieu n'est pas négociable et qu'on ne peut le barguigner. On ne peut l'échanger. C'est l'Être suprême, le Créateur du monde et de tout ce qui est bon. Il est inconcevable que nous puissions avoir une charte des droits sans reconnaître la suprématie de Dieu. Certains nous disent de ne pas nous en inquiéter, qu'on le mentionnera dans la charte plus tard. Je voudrais bien savoir pourquoi on ne le fait pas maintenant? C'est une chose que veut toute la population du Canada.

Quelqu'un a dit qu'il y a quelques athées au Canada. Je ne crois pas qu'il y en ait un seul. Je n'en ai pas encore vu un. Ceux qui se prétendent athées font venir un prêtre ou un pasteur sur leur lit de mort. Nous sommes dans un pays chrétien et nous ne devrions pas omettre de mentionner Dieu dans la charte.

Le peuple du Canada est venu de pays lointains. Les gens sont venus pour bien des raisons, entre autres la liberté de religion, afin de pouvoir adorer Dieu comme bon leur semblait. A Standard, Dalum et dans d'autres régions de l'Alberta, les Danoises ont construit une église pendant que les hommes étaient occupés à défricher la terre ou à travailler au loin. Les Ukrainiennes de la région de Végréville ont construit leur église. Nous disons maintenant à ces gens que nous retrancherons Dieu de la charte. Ils vont croire que nous ne pourrons même plus prier à la Chambre des communes ou dans les